



Chèque crédité puis débité sans motif de perte ou vol

Par **carrera03**, le **25/08/2010** à **21:10**

Bonjour,
Bonjour à tous,

Je vous explique la situation.

J'ai récemment vendu une pièce de collection au fils d'une personne qui m'a payé par chèque. Je n'ai pas vérifié l'identité de la personne.

La somme est créditée sur mon compte le 07/07/10.

La somme est débitée de mon compte le 17/08/10 soit plus d'un mois plus tard.

Le motif de refus m'a été envoyé par lettre : motif falsification/surcharge.

Je trouve le numéro de l'émetteur du chèque et tente de le joindre sans résultat depuis 1 mois.

J'appelle la société générale dont le chèque provient, un conseiller m'informe que la personne a vu un chèque débité sur son compte ne correspondant pas à la somme qu'il devait payer (à moi, à une autre personne ... aucune idée) dont il a demandé à la banque de refuser le débit du chèque.

Donc au final que puis-je faire.

Est-ce normal que le délai entre le crédit et le débit du chèque soit d'un mois et demi ?!?

Est-ce normal de pouvoir annuler une transaction après un mois et demi sans raison, le chèque n'ayant pas été volé ni perdu.

Suis-je en droit de porter plainte contre cette personne pour qu'elle s'acquitte de la somme ?

Car il n'y a pas eu perte ou vol du chèque ?

merci par avance pour vos réponses.

Gaëtan.